CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP

7 octobre 2026 - 29 septembre 2027

Pain

Un contrat d'adhésion, négocié par l'AMAP, est passé entre :

La Mie qui vous veut du bien S.A.S.U. dit le boulanger partenaire : Maxime BUSSY
Atelier Le Bricheton 50, rue de la Réunion - 75020 Paris - 06 12 57 75 80

Et un·e amapien·e, adhérent·e de l'AMAP Réunion Père-Lachaise

Nom	Prénom
Adresse postale	
Adresse mail	Téléphone

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP**, à savoir :

Engagements de l'amapien·ne :

- préfinancer la production ;
- gérer ses retards et absences (vacances...) aux distributions.

Engagements du boulanger partenaire :

- livrer chaque semaine un produit de qualité, frais, de son laboratoire ;
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son entreprise et accueillir les adhérent-e-s à son laboratoire, au moins une fois pendant la saison d'engagement ;
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail : provenance des farines, origine de son levain, production biologique etc. ;
- en cas d'incapacité à livrer (panne, maladie...), le montant de la commande hebdomadaire sera reconduit sur la livraison suivante ou sur la saison suivante, au pire remboursé par le boulanger.

Part de production hebdomadaire

Une distribution hebdomadaire selon les quantités choisies par l'amapien·ne :

- 1 pain de 1kg
- 1 pain de 500gr

Les variétés de pains seront au choix du boulanger, qui lissera leur prix sur la saison.

En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent·e·s, le boulanger partenaire, et un·e représentant·e du réseau régional des AMAP IDF.

Fait à Paris, le

Nom et signature de l'amapien·ne du boulanger partenaire

Ce contrat sera conservé par le boulanger

Référentes Pain :
Paris 11 : Anne LACROIX RIVAILLE (06 33 95 74 48) amapruedecharonne@gmail.com
Paris 20 : Céline BUSSY (06 23 08 32 36) distribruedeshaies@gmail.com

MODALITÉS PRATIQUES

Prix pour la saison et nombre de semaines

Deux poids de pain, deux tarifs : pain d'1kg = 10€ / pain de 500gr = 5,50€

Saison de 47 livraisons.
Les mercredis 11 novembre, 23 et 30 décembre 2026, deux mercredis en avril 2027 (dates à préciser en fonction des cultures) et le mercredi 14 juillet 2027, les Amapien-nes s'engagent à aller chercher leur pain directement au fournil : 50, rue de la Réunion-75020 Paris.

Notre boulanger sera en vacances à partir du 28 juillet, jusqu'à la fin du mois d'août 2027.
Pas de pain les mercredis : 28 juillet, 4, 11, 18 et 25 août 2027.

En cas d'absence aux autres dates de partage, l'amapien-ne s'engage à trouver un relai comme stipulé sur la page précédente.

Choix et modalités de paiement :

Pour plus de visibilité, merci de bien vouloir entourer le/les montant-s payé-s dans la case correspondante :

Choix du poids du pain→		**□ Pain de 1 kg / 10,00 €**	**□ Pain de 500 gr / 5,50 €**
Si règlement par chèque : Cocher les modalités de règlement	□ Règlement en 1 chèque encaissable en octobre 2026	470€	258,50€
	□ Règlement en 2 chèques de montants égaux encaissables en octobre et novembre 2026	235€ + 235€	129,25€ + 129,25€
	Les chèques sont à libeller à l'ordre de « La Mie qui vous veut du bien » Le(s) chèque(s) est (sont) remis à la signature du contrat d'engagement avec le boulanger partenaire.		
Règlement par virement à cocher	□ Règlement en 1 seul virement à la signature du contrat en octobre 2026	470€	258,50€
	IBAN de « **La Mie qui vous veut du bien** » : FR76 3006 6106 8100 0203 2460 106 Le motif du virement doit obligatoirement être précisé comme suit : AMAP 11 ou 20 – suivi du NOM et PRENOM de l'amapien·ne exemples : AMAP 11 – LACROIX RIVAILLE Anne AMAP 20 – BUSSY Céline		

Pour rester dans l'esprit AMAP, il est recommandé de ne faire qu'un seul chèque ou virement de la totalité du contrat (encaissement en début de saison). Le paiement unique permet au boulanger, à la fois d'alléger le travail administratif et de faire face aux coûts de son activité.

Lieux et horaires :

□ 108bis, av. P. Auguste, 75011 Paris de 18h45 à 20h15

□ 34, rue de la Réunion, 75020 Paris de 19h30 à 20h30

Lien internet de l'AMAP : https://amap-rpl.org/
Le bricheton : https://fr-fr.facebook.com/LeBrichetonOfficiel/

Référentes Pain :
Paris 11 : Anne LACROIX RIVAILLE (06 33 95 74 48) amapruedecharonne@gmail.com
Paris 20 : Céline BUSSY (06 23 08 32 36) distribruedeshaies@gmail.com